

Séance publique du 21 juin 2005

Délibération n° 2005-2706

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Projet de service de la direction de la voirie - Individualisation d'autorisation de programme pour des achats de mobiliers, de matériels et de véhicules**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de service de la direction de la voirie a fait l'objet d'un avis favorable par le Comité technique paritaire (CTP) le 13 décembre 2004.

Sa mise en place progressive est prévue sur la période 2005-2006.

Le conseil de Communauté le 14 mars 2005 a approuvé les créations et transformations de postes directement liées à la réalisation des objectifs du projet de service de la voirie.

Il convient, aujourd'hui, d'individualiser les enveloppes budgétaires complémentaires nécessaires à l'accompagnement du projet de service en termes de mobiliers, de matériels et de véhicules, en complément de la délibération du conseil de Communauté du 13 décembre 2004 qui avait approuvé la mise en place des enveloppes des opérations globalisées pour la période 2005-2007.

Les mobiliers et matériels

L'enveloppe dévolue à l'acquisition des matériels et mobiliers est initialement prévue pour faire face au renouvellement courant dû à l'obsolescence des matériels et aux remplacements des mobiliers de bureaux. Durant les dix dernières années, cette enveloppe n'a pas permis de maintenir le parc des machines, machines outils et mobiliers à un niveau correct.

Il n'a pas été possible avec l'enveloppe actuelle de rénover *a minima* les machines et machines outils, ne serait-ce que pour satisfaire aux exigences réglementaires, ni de faire face aux acquisitions de mobiliers de bureau liées au projet de service : installation des nouveaux arrivants décidés dans le projet de service et des agents recrutés au titre de la résorption du taux de vacance à la direction de la voirie.

La même enveloppe est aussi utilisée pour financer les acquisitions du laboratoire de la voirie, ce dernier ayant la charge de piloter la mise en œuvre de la politique patrimoniale de rénovation des chaussées.

L'estimation totale des besoins de la direction de la voirie pour l'année 2005 en matière de matériels, machines et matériels de laboratoire, tenant compte du projet de service, est résumée dans le tableau ci-après :

Description	Montant en €
moblier de bureau : installation des nouveaux arrivants au titre du projet de service et des agents recrutés au titre de la résorption des postes vacants	123 000
matériel et fournitures : équipement des ateliers, des équipes polyvalentes et des brigades d'intervention urgente, renouvellement des machines à peinture pour la signalisation horizontale	274 560

remise aux normes des machines et machines outils : dans les subdivisions à la suite de l'audit sécurité interne mettant en relief des non-conformités	20 000
laboratoire : matériel d'accompagnement de la mise en place de la politique patrimoniale de réfection des chaussées et de la qualification des matériaux utilisés pour les chantiers de voirie.	50 119
total	467 679

La somme de 250 000 € attribuée à la direction de la voirie pour financer les acquisitions de matériels et de mobiliers ne couvre pas les besoins 2005. Une individualisation d'autorisation de programme complémentaire à hauteur de 220 000 € est demandée.

Les véhicules

Le budget initial de la direction de la voirie en matière de croissance du parc de véhicules légers, de véhicules de sécurité est de 0 € pour 2005. De plus, le remplacement du camion de livraison hors d'usage à la subdivision d'approvisionnement (VTPA) et l'aménagement d'un fourgon permettant d'assurer la sécurité des chantiers mobiles de marquage (chantiers de marquage horizontal sur de grands linéaires) ne sont pas pris en compte.

Au titre du projet de service, les recrutements décidés d'agents de terrain et d'agents de sécurité induisent une croissance du parc de véhicules légers significative à la direction de la voirie. Cet équipement sera poursuivi sur 2006.

Le renouvellement du camion de livraison des fournitures et matériels dans les subdivisions ne peut être différé.

L'estimation totale des besoins de la direction de la voirie pour l'année 2005 en matière de croissance du parc de véhicules et de renouvellement spécifique, tenant compte du projet de service, est résumée dans le tableau ci-après :

- besoins 2005 :

Description	Montant en €
camion + grue : remplacement du camion de livraison hors d'usage à VTPA	150 000
aménagement du fourgon actuel du magasin : fourgon avec porte latérale gauche + marche pied AR + attelage + aménagement intérieur ce matériel est utilisé pour la mise en sécurité des chantiers mobiles de marquage au sol	12 500
véhicules légers (9 véhicules au coût unitaire moyen de 10 200 €) - Acmo (Prévention et sécurité en subdivisions) : 3 - gestion des secteurs subdivision : 4 - maîtrise régie en subdivision : 1 - chargé de mission sécurité auprès du directeur : 1	91 800
fourgon supplémentaire à VTPA remplaçant celui dédié à la mise en sécurité des chantiers mobiles de marquage au sol	20 756
total (arrondi) :	275 000

- besoins 2006 :

Description	Montant en €
véhicules légers (4 véhicules au coût unitaire moyen de 10 200 €) - laboratoire de la voirie (ingénieurs) : 2 - responsable de l'équipe comptages routiers : 1 - gestion des secteurs en subdivision : 1	40 800
total	40 800

Une individualisation d'autorisation de programme à hauteur de 315 800 € est demandée.

Circuit décisionnel : le pôle politique des déplacements le 30 mai 2005 a donné un avis favorable à ce dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Approuve l'individualisation d'une autorisation de programme pour le projet de service de la direction de la voirie de 535 800 € répartie en crédits de paiement comme suit :

- mobiliers et matériels :

. 2005 : 220 000 €

- véhicules :

. 2005 : 275 000 €

. 2006 : 40 800 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,